

OBJECTIF DE GESTION

Le mandat de gestion Dynamique permet aux investisseurs de s'exposer aux actifs numériques sans contrainte en taille de capitalisation. La gestion de conviction privilégie une exposition importante à la classe d'actifs. Le gestionnaire recherche une valorisation du capital à long terme et vise une performance non garantie supérieure à celle de l'allocation cible composée de 50 % de Bitcoin et 50 % d'Ether. En raison des variations inhérentes aux marchés des actifs numériques, l'horizon de placement conseillé est supérieur à 5 ans.

POURQUOI INVESTIR SUR LES ACTIFS NUMÉRIQUES ?

Les actifs numériques sont une nouvelle classe d'actifs permettant aux investisseurs de diversifier leur patrimoine. Selon notre analyse, leur potentiel disruptif ou de réserve de valeur nous semble important.

8% des français ont déjà investi dans des actifs numériques, selon une enquête menée par l'IPSOS pour KPMG et l'ADAN et publiée en février 2022. Ces investisseurs sont désormais plus nombreux que les détenteurs d'actions (6,7% de la population selon la lettre de l'observatoire de l'épargne de l'AMF n°43, juillet 2021).

PRINCIPAUX RISQUES

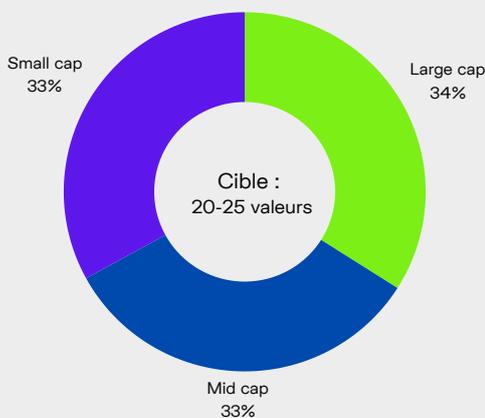
Risque de perte en capital : Ce mandat de gestion en actifs numériques ne présente aucune garantie en capital. En investissant dans ce mandat, vous pourriez perdre tout ou partie de votre argent.

Risque de volatilité : La valeur marchande de la plupart des actifs numériques n'est pas fondée sur une quelconque créance, ni soutenue par un actif physique. Au lieu de cela, la valeur marchande dépend entièrement de l'espoir d'être utilisable dans des transactions futures et de l'intérêt continu des investisseurs et dans certains cas précis, des coûts de production. La décorrélation entre la valeur perçue et la valeur de marché crée une forte volatilité des prix.

Risques particuliers liés aux actifs numériques : Les investisseurs sont exposés à un risque élevé de fraude et de perte des actifs numériques, y compris, mais sans s'y limiter, par des cyberattaques.

ÉLÉMENTS CLÉS

Profil	DYNAMIQUE
Devise de souscription	EUR/CRYPTO
Commission de souscription	5,00% TTC
Commission de mise en gestion	2,39% TTC
Frais d'arbitrage	0,00% TTC
Frais de sortie	0,00% TTC
Frais de conservation	0,00% TTC
Commission de gestion (par an)	2,99% TTC
Commission de surperformance	20,00% TTC
Période d'investissement recommandée	5 ans



DISCLAIMER

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel. Alphacap Digital Assets attire votre attention sur le fait que tout investissement en actifs numériques comporte des risques, notamment des risques de perte totale en capital et de très forte volatilité. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne doivent pas être l'élément central de votre décision d'investissement.



À PROPOS D'ALPHACAP DIGITAL ASSETS

Créé en 2021 de la rencontre de professionnels des actifs numériques et de la gestion d'actifs, Alphacap Digital Assets est la première boutique française de gestion de conviction en actifs numériques. Elle offre aux investisseurs institutionnels et particuliers des solutions d'investissement en actifs numériques.

Alphacap Digital Assets est enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de prestataire de services en actifs numériques (PSAN) sous le numéro E2023-91.

CARACTÉRISTIQUES DE LA STRATÉGIE DYNAMIQUE

STRATÉGIE MISE EN OEUVRE : La stratégie dynamique d'Alphacap Digital Assets s'appuie sur l'analyse macro-économique et l'analyse fondamentale et technique des valeurs, sans contrainte en taille de capitalisation. La stratégie de gestion est discrétionnaire et reflète les convictions des gérants.

SUPPORT TECHNIQUE : Nos équipes sont joignables par mail et par téléphone et vous reçoivent dans nos locaux au 18 rue Jean Giraudoux, 75116, à Paris.

ARBITRAGE DES PORTEFEUILLES : Afin de chercher à atteindre les objectifs d'investissement, les gérants d'Alphacap Digital Assets ont recours à une gestion active des portefeuilles. Ces derniers sont susceptibles d'être arbitrés régulièrement pour tenir compte des évolutions de marché.

COFFRE-FORT SÉCURISÉ : Les actifs numériques sont conservés en dehors des plateformes d'échange et ségrégués des actifs d'Alphacap Digital Assets.

GESTION DE QUALITÉ : La stratégie dynamique d'Alphacap Digital Assets n'a pas recours à l'effet de levier. Pour assurer la liquidité et une exécution au meilleur prix, nous intervenons sur les principales places de marché.

DISPONIBILITÉ DES ACTIFS NUMÉRIQUES : Sur simple demande écrite de l'investisseur, au plus tard le dernier jour ouvré du mois suivant la date du mois de demande de retrait partiel ou total.

REPORTING : Le reporting du mandat de gestion est communiqué directement au titulaire du compte d'actifs numériques par email.

DISCLAIMER

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel. Alphacap Digital Assets attire votre attention sur le fait que tout investissement en actifs numériques comporte des risques, notamment des risques de perte totale en capital et de très forte volatilité. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne doivent pas être l'élément central de votre décision d'investissement.



CONTACT



Edwin de Tredern

Président

edwin.de.tredern@alphacapdam.com



François Laviale

Directeur Général

francois.laviale@alphacapdam.com

FRAIS APPLIQUÉS

- 1,99 % HT (2,39 % TTC) du montant en Actifs Numériques ou en monnaie ayant cours légal transféré par le Mandant au Mandataire en vue du crédit du Portefeuille. La Commission de mise en gestion est due et prélevée immédiatement lors desdits versements. Les transferts entre Portefeuilles et les changements d'Orientation de Gestion ne font pas l'objet de la Commission de mise en gestion.
- Commission de gestion : 2,49 % HT (2,99 % TTC) par an de la valeur du Portefeuille. La Commission de gestion est provisionnée quotidiennement sur la base de la valeur des actifs en portefeuille constatée à 17h00m00s (heure de Paris) et sera prélevée directement en actifs numériques sur le Portefeuille suivant le cours en euros du dernier jour du mois à 17h00m00s. En cas de d'ouverture du Portefeuille ou de Retrait au cours de la Période telle que définie ci-dessous, la Commission de gestion est calculée pro rata temporis;
- Commission de surperformance : 20 % de la performance du Portefeuille excédant celle de son Allocation Cible sur la période de référence allant du premier (1er) janvier au trente et un (31) décembre de l'année pour chaque année (la « Période »), dès lors que la performance du Portefeuille est positive depuis son ouverture. La Commission de surperformance est provisionnée quotidiennement sur la Période et sera prélevée annuellement, directement sur le Portefeuille, une fois la Période achevée. En cas de Retrait au cours de la période de référence précitée, le solde de la Commission de surperformance déterminé au Jour de Retrait et au prorata de la valeur du Retrait par rapport à la valeur totale du Portefeuille, sera payé au Mandataire. Le prix pour les Actifs Numériques retenu pour le calcul est celui fourni par le Fournisseur de Prix et constaté quotidiennement à 17h00m00s.

DISCLAIMER

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel. Alphacap Digital Assets attire votre attention sur le fait que tout investissement en actifs numériques comporte des risques, notamment des risques de perte totale en capital et de très forte volatilité. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles ne doivent pas être l'élément central de votre décision d'investissement.

